TOTAL

Diesel

AdBlue®

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Véhicules légers, suivez le bon itinéraire !

DÉCOUVREZ LA SOLUTION ADBLUE®

AdBlue®

02

Sommaire

L'ESSENTIEL

- Qu'est-ce qu'AdBlue® ? . . . 3
- À quoi ça sert ? . . . 4
- Comment ça marche ? . . . 5

ADBLUE® EN PRATIQUE

- Quelles sont les différentes offres AdBlue® au sein du réseau TOTAL ? . . . 7
- Où trouver l'entrée du réservoir sur un véhicule léger ? . . . 8
- Comment savoir si le véhicule a besoin d'AdBlue® ? . . . 9
- Conseils d'utilisation . . . 10

Testez vos connaissances avec le **quiz AdBlue®**

p.11

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Qu'est-ce qu'AdBlue® ?

Biodégradable, soluble dans l'eau et incolore, AdBlue® cristallise à -11°C et se décompose en ammoniac à partir de 80°C.

AdBlue® est un produit classé comme non dangereux.

AdBlue® est utilisé par les véhicules Diesel équipés de la technologie SCR.

AdBlue® doit être stocké à l'intérieur, hors de la lumière directe, et proprement scellé.

POURQUOI ADBLUE® AVEC LE SYMBOLE ® ?

Parce que AdBlue® est une marque déposée qui appartient à l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA), qui veille à ce que les standards de qualité du produit soient respectés.

ZOOM SUR

SCR : RÉDUCTION CATALYTIQUE SÉLECTIVE

(SCR : Selective Catalytic Reduction)

C'est le nom de la technologie de traitement des gaz d'échappement qui convertit dans un catalyseur les oxydes d'azote (NO_x) en vapeur d'eau et en azote grâce à l'utilisation d'AdBlue®.

DE L'URÉE ?

L'urée utilisée pour AdBlue® est un produit synthétique de haute pureté, généralement fabriqué à partir de gaz naturel, et utilisé dans les engrais chimiques ou les plastiques.

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

À quoi ça sert ?

AdBlue® participe à la réduction des émissions de NO_x

- AdBlue® sert aux véhicules Diesel équipés de la technologie SCR.
- AdBlue® répond aux nouveaux standards des constructeurs automobiles qui ont fait évoluer leurs systèmes d'échappement afin d'être conformes à la norme **anti-pollution européenne** EURO 6.
- AdBlue® se conserve dans un réservoir séparé du réservoir Diesel.

ZOOM SUR

LA NORME EURO 6

En vigueur depuis septembre 2014, c'est une norme Européenne qui vise à réduire les émissions de polluants des véhicules légers.

A partir de cette date, tous les nouveaux véhicules Diesel doivent être équipés d'un système de réduction des NO_x.

Le SCR est l'un des systèmes plébiscités par les constructeurs.

APRÈS LES POIDS LOURDS, LES VÉHICULES LÉGERS !

AdBlue® est aussi utilisé par les poids lourds.

Tous les camions neufs construits à partir d'octobre 2006 sont équipés de la technologie SCR, et utilisent donc également AdBlue®.

À titre d'exemple, en 2013, le marché français des poids lourds a consommé 270 000 m^3 d'AdBlue®. (Source : Integer)

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Comment ça marche ?

ZOOM SUR

CE QUI SE PASSE DANS LE MOTEUR

La combustion du carburant provoque l'apparition de **NO_x** (oxydes d'azote), qui résultent de la combinaison d'azote et d'oxygène dans un air à haute température.

CE QUI SE PASSE DANS L'ÉCHAPPEMENT

AdBlue® est injecté dans le tuyau d'échappement, situé avant le catalyseur SCR et après le moteur. Chauffé dans l'échappement, AdBlue® se décompose en ammoniac (**NH_3**) et en dioxyde de carbone (**CO_2**).

CE QUI SE PASSE DANS LE SCR

Lorsque les **NO_x** réagissent à l'intérieur du catalyseur avec l'ammoniac, les molécules **NO_x** nuisibles sont transformées en azote inoffensif (N_2) et en eau (H_2O).

et en chimie ça donne quoi ?

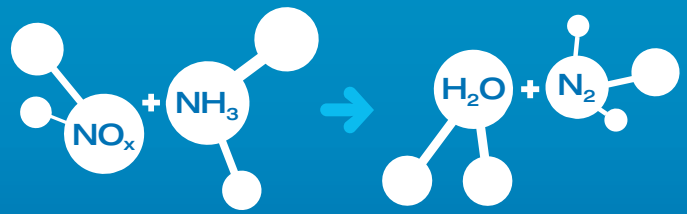

À NOTER La réaction chimique doit suivre ce schéma. AdBlue® et le diesel ne doivent en aucun cas être mélangés avant !

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Comment **ça marche ?**

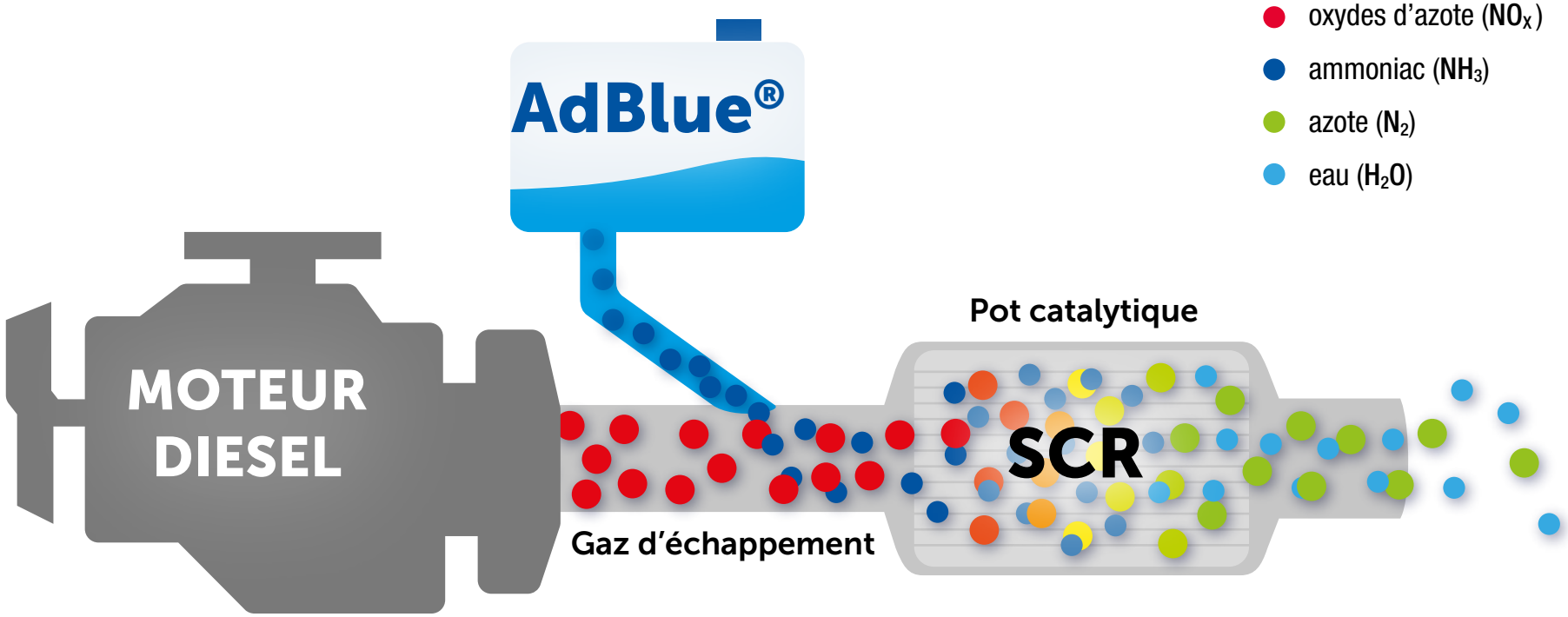

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Quelles sont les différentes offres AdBlue® au sein du réseau TOTAL ?

ADBLUE® EST DISPONIBLE EN STATION-SERVICE SOUS PLUSIEURS FORMATS :

- **À la pompe**
  Il existe déjà de nombreuses pompes pour poids lourds. Pour les véhicules légers, le nombre de pompes évolue en fonction de l'arrivée progressive de la technologie SCR.

- **En bidon**
  Vendu en général au format de 5 L ou 10 L.

POUR POIDS LOURDS

POUR VÉHICULES LÉGERS

À NOTER

Utilisation des pompes AdBlue® :

- Les pompes pour poids lourds et les pompes pour véhicules légers sont différentes.
- Les pompes pour poids lourds ont un débit très élevé, et se situent sur une piste spéciale.
- Les véhicules légers doivent donc faire le plein d'AdBlue® aux pompes qui leur sont dédiées ou avec les bidons, notamment pour éviter les éclaboussures.

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Où trouver l'entrée du réservoir **sur un véhicule léger ?**

- L'emplacement du réservoir varie selon la marque et le modèle du véhicule.
- Cette information peut être trouvée dans le manuel d'entretien du véhicule.

DANS TOUS LES CAS,
IL EXISTE **3 CONFIGURATIONS :**

Sous le capot
à l'avant
du véhicule

Dans le coffre
à l'arrière
du véhicule

À côté de
l'entrée
du réservoir
Diesel

ZOOM SUR

LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR ADBLUE®

Le volume du réservoir dépend du modèle du véhicule, en général il varie entre 8 L et 25 L. Pour obtenir cette information, contacter le concessionnaire ou consulter le manuel d'entretien du véhicule.

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Comment savoir si le véhicule a besoin d'AdBlue® ?

LE CLIENT SAIT QUE SON VÉHICULE A BESOIN D'ADBLUE® :

SI

- Il en a été informé lors de l'achat de son véhicule en concession.
- On remarque l'entrée du réservoir AdBlue® près du réservoir Diesel.

QUAND

Le voyant lumineux AdBlue® est apparu sur le tableau de bord du véhicule.

ZOOM SUR LE VOYANT ADBLUE® SUR LE TABLEAU DE BORD

- L'aspect du voyant AdBlue® varie selon le modèle du véhicule.
- Lorsqu'il apparaît, il reste une autonomie de 2 400 km (niveau d'alerte commun à tous les véhicules et imposé par la norme).
- Lorsque le voyant AdBlue® s'allume, il faut faire un plein d'au minimum 4 L pour le faire disparaître.

  Le bidon au format 5 L distribué dans le réseau TOTAL est donc très adapté pour un remplissage rapide.

- **Attention, il faut attendre quelques minutes après le plein pour que ce voyant s'éteigne.**

ABSENCE DE JAUGE ADBLUE® = VIGILANCE !

- En fonction du modèle de véhicule et du style de conduite, à partir du moment où le voyant AdBlue® s'est allumé, il reste un certain nombre de démarrages possible.
- **Après cela, votre véhicule ne pourra plus être démarré, il faut alors contacter le concessionnaire.**

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Conseils d'utilisation

Stockage

- Stocker AdBlue® à l'abri de la lumière.
- Au-delà de 30°C, AdBlue® commence à se décomposer.
- AdBlue® gèle à -11°C. Le système de réchauffage automatique du véhicule permet de le rendre à nouveau liquide dans les 20 minutes après le redémarrage, durant ce laps de temps, le véhicule peut rouler normalement.
- Si AdBlue® est stocké en dehors du réservoir du véhicule, le dégeler doucement, il pourra ensuite être utilisé normalement.
- Garder l'équipement AdBlue® propre, sans poussière ni saleté.
- La durée de vie de AdBlue® est de minimum 12 mois s'il est conservé à une température inférieure à 30°C.

Manipulation

- Utiliser uniquement AdBlue® qui a été livré dans des emballages AdBlue® dédiés et scellés.
- AdBlue® est classé comme produit non-dangereux : en cas de projection sur les vêtements ou la peau, la recommandation est de rincer avec de l'eau.
- AdBlue® peut avoir une action corrosive envers certains métaux : en cas de projection, rincer avec de l'eau.
- Ne pas utiliser d'équipement (bidons, jerricans) ayant servi pour d'autres liquides pour faire le plein d'AdBlue®.
- Bien refermer les réservoirs et bidons AdBlue® après remplissage.

À NOTER

Les risques du mélange AdBlue® + Diesel

- Il ne faut jamais mélanger AdBlue® avec de l'eau ou d'autres substances, **en particulier le Diesel.**
- Ce mélange est très risqué car il peut gravement endommager le système SCR, et engendrer des frais de réparation coûteux.

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Quiz AdBlue®

Testez vos connaissances sur AdBlue®

1 Quelle est la composition d'AdBlue® ?

- ☐ a eau + azote
- ☐ b urée + ammoniac
- ☐ c eau + urée

2 À quoi sert AdBlue® ?

- ☐ a à évacuer les impuretés
- ☐ b à additiver le carburant
- ☐ c à réduire les émissions de NO_X

3 Quel acronyme désigne le système de traitement des gaz d'échappement utilisant AdBlue® ?

- ☐ a FAP
- ☐ b SCR
- ☐ c VDA

4 À partir de quelle norme les véhicules nécessitent-ils AdBlue® ?

- ☐ a Euro 4
- ☐ b Euro 5
- ☐ c Euro 6

5 En 2013, combien de m^3 d'AdBlue® le marché français des PL a-t-il consommé ?

- ☐ a 250 000 m^3
- ☐ b 270 000 m^3
- ☐ c 280 000 m^3

6 À partir de quelle date la norme Euro 6 entre-t-elle en vigueur ?

- ☐ a Septembre 2013
- ☐ b Septembre 2014
- ☐ c Septembre 2015

7 La réaction chimique entre AdBlue® et les NO_X se passe :

- ☐ a dans le SCR
- ☐ b dans le moteur
- ☐ c dans le tuyau d'échappement

8 Grâce à AdBlue®, les NO_X sont transformés :

- ☐ a en azote et en eau
- ☐ b en hydrogène et en eau
- ☐ c en dioxygène et en eau

9 AdBlue® est distribué au sein du réseau TOTAL :

- ☐ a uniquement en bidons
- ☐ b uniquement à la pompe
- ☐ c en bidons et à la pompe

10 Quand le voyant AdBlue® apparaît sur le tableau de bord, il reste une autonomie de :

- ☐ a 1 000 km
- ☐ b 1 400 km
- ☐ c 2 400 km

11 Combien de litres d'AdBlue® faut-il mettre pour effacer le signal d'alerte sur le tableau de bord ?

- ☐ a 2 L
- ☐ b 4 L
- ☐ c 5 L

Réponses : 1c, 2c, 3b, 4c, 5b, 6b, 7a, 8a, 9c, 10c, 11b

AdBlue® est une marque déposée de l'Association Allemande de l'Industrie Automobile (VDA).

Pour plus d'informations :

www.total.fr

---

de Vous à Nous

Le service Consommateurs de TOTAL

www.total.fr | 0970 808 651

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !

TOTAL

TOTAL MARKETING SERVICES - SA au capital de 324 158 696 euros - 542 034 921 RCS Nanterre - Siège Social : 24, cours Michelet 92800 Puteaux - France
Crédits photos : Bernard Blaise, Galip DURGUN GUNCE / Photosociale - Conception GOLDEN Design - 02/2015